



**Société Française**  
de Nutrition

**PRIX de PROJET de RECHERCHE SFN**

**REGLEMENT 2021**

## **I- BUT DU PRIX**

La société Française de Nutrition (SFN), dont une des missions est d'aider la recherche en nutrition, souhaite soutenir financièrement chaque année un ou plusieurs projets de recherche sur des grands thèmes de la nutrition.

Le Prix a pour objet d'aider financièrement à la réalisation d'un projet original de Recherche portant sur la Nutrition au sens le plus large, qu'il s'agisse de recherche clinique, fondamentale ou en santé publique, dans les disciplines suivantes : Sciences Biologiques, Médicales et Agro-alimentaires, Sciences Humaines et Economiques.

**L'enveloppe globale pour 2021 est d'un montant maximum de 20 000 €**

La dotation de ce Prix sera versée à toute association (type loi 1901) ou tout autre organisme (Université, CNRS, INRA, INSERM, IRD, etc.) chargé de la gérer et de faire les retenues légales.

**Ouverture de l'appel à candidature : 19 Février 2021**

**Date limite de dépôts des dossiers : 23 Avril 2021 à minuit**

## **II - PROFIL DE CANDIDATURE**

Les candidat(e)s, chercheurs, enseignants-chercheurs, médecins diplômés ou en formation (à l'exception des étudiants en master 2) devront être âgés **de moins de 40 ans au 31 décembre 2021**, être membre de la SFN, et réaliser leur projet de recherche dans une équipe française. **S'ils ne sont pas adhérents à la SFN, ce doit être le cas d'au moins un membre de leur équipe.** Pour les candidates, la limite d'âge est reportée d'un an par enfant.

Le Prix concerne un candidat qui soumet tout projet de travail portant sur la Nutrition au sens le plus large ainsi que défini plus haut. Un projet ne peut être soumis que par un seul candidat, et devra être réalisé par le candidat. Les publications du candidat sont un élément important de l'évaluation du dossier.

### III - SOUMISSION DES DOSSIERS ET DEROULEMENT DE LA SELECTION

Le dossier est à télécharger sur le site de la SFN : <https://sf-nutrition.fr/>

Tout dossier **incomplet ou qui ne respectera pas le format imposé ne sera pas examiné.**

**Ce dossier devra être envoyé avant le 23 Avril 2021 minuit à l'adresse suivante : [sf.nutrition.org@gmail.com](mailto:sf.nutrition.org@gmail.com) avec comme objet : Dossier de Prix SFN 2021**

- Le projet doit être original et réalisable par le candidat au cours de l'année 2022. Il devra être réalisé dans une Equipe de Recherche n'ayant pas reçu de Prix SFN en 2018 ou 2019.
- Les travaux réalisés feront l'objet d'un rapport à l'issue des 12 mois suivant l'attribution du Prix et devront être présentés par les lauréats au congrès des Journées Francophones de Nutrition de l'année suivant l'attribution du Prix. Ils pourront faire l'objet d'un compte-rendu dans les Cahiers de Nutrition et de Diététique (Editions Elsevier-Masson).
- Les lauréats s'engagent à remercier la SFN de son aide financière dans toute manifestation et dans toute publication ultérieure où sera rapporté le travail primé.
- Les lauréats s'engagent à soumettre aux Cahiers de Nutrition et de Diététique, en 2022, un état de la question de leur projet de recherche sous forme synthétique.
- La SFN ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication, poursuite ou menace de retrait d'aide formulée par une tierce personne ou un organisme privé ou public.

### IV - MODALITES DU FINANCEMENT

Un ou plusieurs Prix seront décernés en 2021.

La durée du financement est de 1 an pour l'année civile suivant la tenue du congrès au cours duquel le ou les lauréat(s) sont désigné(s).

Le versement aura lieu au début de l'année civile suivant l'attribution du Prix. Le /la bénéficiaire du Prix de recherche fournira toutes les informations utiles au versement de la somme dans un délai maximum d'un an à compter de la date de notification de son attribution. Si, passé ce délai, le versement n'a pu être effectué pour des motifs indépendants de la SFN, celui-ci sera automatiquement considéré comme caduque.

### V - COMPOSITION DU JURY

Le Conseil Scientifique de la SFN évalue les dossiers et peut s'adjoindre si nécessaire des experts extérieurs. Le Jury statue à la majorité qualifiée et comprend les membres suivants :

Le/La Président(e) et le/la vice-Président(e) du Conseil Scientifique de la SFN,

Les membres du Conseil Scientifique de la SFN,

Le/La Président(e) de la SFN, de droit,

Le/La Secrétaire Général(e) de la SFN, de droit.

Le Jury sélectionnera les dossiers en fonction d'une grille d'évaluation portant sur la qualité scientifique du projet, celle du laboratoire d'accueil et du candidat, et l'enjeu pour la Nutrition. Les publications du candidat sont un élément important de l'évaluation du dossier.

Le Jury établit une liste des projets retenus et propose un nombre de projets à financer. Le Conseil d'Administration décide du nombre de Prix à accorder et les Prix sont attribués selon le classement établi par le Conseil Scientifique.

Le Jury est souverain pour toute question concernant ce Prix et sa décision est sans appel. Il statue sans obligation de rendre compte de ses débats.

Tout candidat dont le projet n'aura pas été retenu peut demander à recevoir une synthèse des points forts/points faibles de son dossier.

## **VI - CHRONOLOGIE DES DIFFERENTES ETAPES DU PRIX**

- Date limite de soumission du Projet : **23 Avril 2021 à minuit.**
- Le Prix sera remis au cours des Journées Francophones de Nutrition qui se tiendront du 10 au 12 novembre 2021 à Lille.

## **VII - CAS DE FORCE MAJEURE**

La responsabilité de la SFN ne saurait être engagée, si pour une raison quelconque, elle était obligée de renoncer à l'attribution du Prix, y compris après réception des dossiers. Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.